## Section 15: Profession de foi.

## Liste indépendante au service de la communauté des chercheuses et chercheurs

La mission d'évaluation des Sections du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) peut se décomposer en deux actions principales : l'évaluation des structures de la recherche (unités, équipes...), et l'évaluation des acteurs de la recherche (activité, avancements et primes des chercheurs et chercheuses, concours de recrutement). Si la première mission est partiellement assurée par le HCERES, les Sections émettent un avis « final » dit « de pertinence » qui s'appuie sur les rapports d'évaluation produits ainsi qu'un avis sur la stratégie de recherche d'une unité. En outre, au cours de la mandature, le CoNRS est amené à produire un rapport de conjoncture faisant le point l'état des connaissances et leur évolution récente dans chaque discipline qu'il représente. Ainsi, la qualité de l'évaluation repose sur la connaissance fine du tissu de la recherche française des membres de la section, rendue possible par une communication des informations et un dialogue avec l'ensemble de ses acteurs et actrices. Tout ce travail nécessite de s'appuyer sur des principes de pluralité, de diversité, de transparence et d'indépendance, qui donnent toute la légitimité à la Section et que nous nous engageons à préserver et à défendre pendant notre mandat.

L'évaluation de l'activité de recherche des chercheuses et des chercheurs est complexe car elle doit prendre en compte un ensemble de critères qui va bien au-delà des indices bibliométriques : rayonnement dans la communauté, encadrement, prise de responsabilités, implications dans les tâches collectives, les sociétés savantes, les réseaux de recherche... Nous nous engageons à produire cette évaluation de manière la plus objective possible, dans le souci d'accompagner au mieux les personnels pour les faire progresser dans leur carrière, en respectant au mieux les équilibres entre spécialités, origines géographiques et genres.

Enfin, le CoNRS se doit également d'être vigilant pour que la recherche puisse continuer à se faire à la fois dans une démarche de qualité et d'exigence, au service de l'ensemble de la société avec un souci d'inclusivité accrue (par exemple vis-à-vis des personnes en situation de handicap). Il se veut le porte-parole de la communauté des chercheuses et chercheurs qu'il représente en termes de spécialité dans chaque section, avec le souci d'un dialogue constructif avec les autres parties prenantes, notamment la direction des instituts et celle du CNRS.

C'est dans cet esprit commun que nous vous présentons nos candidatures réparties dans les différents collèges et thématiques de la Section 15 du CoNRS : Chimie Physique, Théorique et Analytique pour la mandature 2025–2029. Être membre d'une section confère des responsabilités importantes et des devoirs : évaluer les acteurs principaux que sont les chercheuses et les chercheurs selon des règles d'éthique et de déontologie strictes, en toute indépendance, en s'engageant pour le bien de la communauté.